

VILLE DE HOUEMONT



LE MESSENGER

PUBLICATION A PERIODICITE VARIABLE

N°61 - FEVRIER 2002

Site internet : <http://houdemont.com>

Conseil Municipal
du 28 janvier 2002

AMÉNAGEMENT DES SANITAIRES - SALLE POLYVALENTE

Afin d'améliorer l'accessibilité des sanitaires de la salle polyvalente, il est envisagé les travaux suivants :

- * restructuration des sanitaires en sous-sol afin d'aménager à leur emplacement des salles de rangement de matériel

- * construction en rez-de-chaussée de nouveaux locaux sanitaires accessibles aux personnes handicapées. Ces travaux doivent s'accompagner d'une reprise partielle des réseaux extérieurs, aujourd'hui insuffisants.

Le bilan financier se monte à la somme de : **100.832,58 € TTC** (661.418,38 FTTC)

y compris la mission architecte + pilotage + bureaux d'études techniques + coordination sécurité + bureau de contrôle. Par contre, une étude de sol devra être faite.

Le 15 janvier 2002, la commission des travaux a analysé les documents remis par l'architecte :

- * avant-projet sommaire de la création des sanitaires
- * bilan financier prévisionnel
- * contrat d'architecte (cahier des clauses générales et cahier des clauses particulières)
- * marché de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal approuve le projet de désaffectation et restructuration des sanitaires en sous-sol et la construction de nouveaux locaux sanitaires au niveau de la salle polyvalente. Il autorise le maire à signer le contrat à passer avec SQUARE ARCHITECTURE, ainsi que les pièces du marché.

Il sollicite une subvention auprès du Conseil Général de M-et-M, évaluée à 25 % du montant de l'opération hors taxes (553.025,40 FHT ; 84.308,18 € x 25 % = 21.077,04 €)

DATES A RETENIR

COLLECTE DES OBJETS HETEROGENES
CONSULTATIONS JURIDIQUES
EXPOSITION PHOTOGRAPHIES
EXPOSITION MASQUES - École élémentaire

vendredi 8 février
samedi 16 février
Du 25 février au 15 mars
Du 18 au 23 mars

PERMIS DE CONDUIRE POIDS LOURDS - PERSONNEL COMMUNAL

Actuellement, deux personnes du centre technique sont titulaires du permis de conduire poids lourds et, en période hivernale, les équipes au nombre de deux s'avèrent trop réduites.

Un agent embauché depuis le 1^{er} avril 2001 accepte de se présenter à l'examen du permis de conduire poids lourds.

Considérant que pour la commune, il est très important de disposer d'un troisième chauffeur «poids lourds»,

le conseil municipal autorise le maire à passer commande de la formation auprès de l'auto-école SIMONIN pour un montant de 1.998,00 € TTC.

Activités de la Chenille



La Chenille organise des stages d'activités manuelles (pâte à sel, peinture, cartonnage, patchwork sur mousse, peinture sur soie, perles, vanneries etc...) **pendant les vacances de février.** Semaines du 11 au 14 février et du 18 au 21 février. Du lundi au mercredi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Coût : 30,49 € la semaine à partir de 5 ans et 33,54 € la semaine à partir de 8 ans. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à D. GERMAIN (Tél. : 03.83.54.38.53).

CONCILIATEUR

Le conciliateur a pour mission de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des conflits portant sur des droits dont les intéressés ont la libre disposition, ne touchant ni à l'état, ni à la capacité des personnes. **Son rôle est de trouver une solution à l'amiable.** Monsieur Jean-Pierre MEYER vient d'être nommé conciliateur pour Houdemont et les personnes qui souhaiteraient le rencontrer sont priées de téléphoner à la mairie de Houdemont pour fixer une date de rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera ouverte **aux heures habituelles** pendant toute la durée des vacances de février

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Le Barreau met en place, **gratuitement**, des consultations juridiques . **Les personnes désireuses de rencontrer un avocat** pour connaître leurs droits dans le cadre de contentieux divers, **pourront être reçues à la prochaine permanence samedi 16 février de 9h00 à 11h00 à la Mairie.**



L'HEURE DU CONTE



Si tu aimes les belles histoires, viens à « L'heure du conte » à la bibliothèque de la Mairie de 10h15 à 11h30. Le samedi **9 mars 2002**

Dépôt légal n°629 - février 2002
Mairie de Houdemont - (03.83.56.21.22)
e-mail : mairie@houdemont.semnet.tm.fr
Site internet : <http://houdemont.com>
Directrice de la Publication :
Mme Anne VALTON
Commission de l'Information :
Vice-Président : M. Daniel MAGRON
Membres : Mme MALGLAIVE - M. LEFEBVRE - M.EDEL
Mise en page : M. Emmanuel MAHIEU

EIGE ET CIVISME

Lors de **chutes de neige** chaque riverain doit **déblayer et saler le trottoir devant sa propriété**. La neige doit être accumulée au bord du trottoir et non pas dans les caniveaux afin de ne pas entraver l'écoulement des eaux. L'opération doit être répétée aussi souvent que nécessaire. **Cette obligation s'applique également en cas de verglas.**